



Guide pour les étudiants



TOME 1 : LES DEMARCHES ADMINISTRATIVES

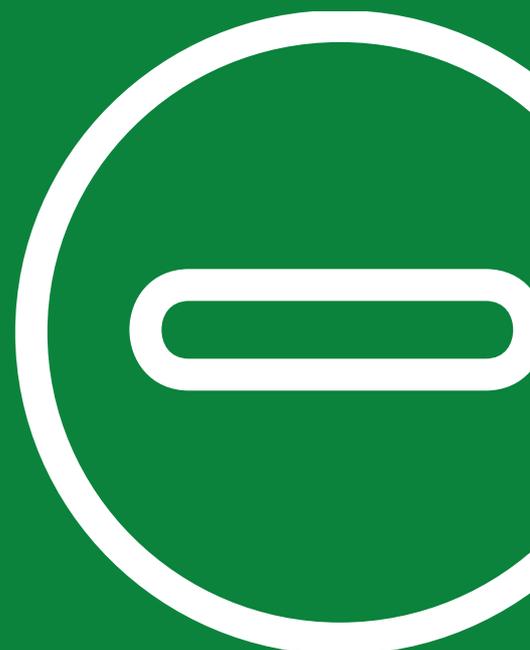


Le pôle communication

Association des Etudiants Sénégalais de Belfort (A.E.S.B.)

Contacts : 06.33.48.55.41 | 07.58.63.56.84

06.17.71.17.80 | 07.81.94.65.89





PREAMBULE

Vous venez tout juste d'arriver en France ? Vous avez plusieurs démarches administratives à effectuer ?

Vous n'arrivez plus à vous retrouver dans toutes ces démarches administratives ?

Ce document est donc fait pour vous !!!

Cette série de guides vous permettra d'être renseigné sur :

- *Les démarches administratives à réaliser lors de votre arrivée en France*
- *Les demandes importantes à effectuer pour votre vie en France*
- *Les moyens/voies (liens internet, formulaires, contacts) pour effectuer ces démarches et demandes*
- *Les bons plans pour les étudiants.*

Dans ce TOME 1 de cette série, vous serez renseigné sur les démarches :

- *Liées à la validité de votre visa et de vos études*
- *Relatives à votre santé et votre gestion financière.*

Note :

Ce document est à usage public. Donc peut être partagé à quiconque cela pourrait servir.



SOMMAIRE

<i>Validation de visa</i>	<i>Page 2</i>
<i>La Contribution à la Vie Etudiante et de Campus (C.V.E.C.)</i>	<i>Page 3</i>
<i>Inscription scolaire</i>	<i>Page 4</i>
<i>Communication téléphonique</i>	<i>Page 5</i>
<i>Demande AMELI (Assurance maladie)</i>	<i>Page 6</i>
<i>Compte bancaire</i>	<i>Page 8</i>
<i>Abonnement transports</i>	<i>Page 9</i>
<i>Demande complémentaire santé (CEMU)</i>	<i>Page 10</i>
<i>Espace Impot.gouv</i>	<i>Page 11</i>
<i>Choisir et déclarer son médecin traitant</i>	<i>Page 12</i>

Validation de VISA

C'est l'une des premières démarches à réaliser arriver en France. Cela, même si l'Etat français accorde un délai de 2 mois non négociable pour réaliser cette validation.

La validation du VISA se réalise tout en ligne sur le site internet etrangers-en-france.interieur.gouv.fr.

Pour ce faire, vous aurez besoin de plusieurs éléments à votre disposition :

- Passeport
- Visa
- Adresse email
- Adresse de résidence en France
- Taxe de séjour (de 50 euros)

La taxe de séjour peut être payer :

- En ligne, avec une carte bancaire, via un lien qui vous sera communiqué au cours de la demande
- Ou en bureau de tabac (si vous n'avez pas de carte bancaire).

La validation effectuée, vous recevrez un email de confirmation avec une attestation de validation (voir illustration 1).



Illustration 1 : Exemple attestation de validation de VISA

Avec cette attestation, vous aurez ainsi la possibilité de débiter les démarches de demande pour la couverture sociale (A.M.E.L.I. : Assurance Maladie en Ligne). (voir page 6)

Note :

Lors de la démarche vous aurez à renseigner le CESEDA de votre VISA. Vous devrez dans ce cas choisir le CESEDA R431-16 13°.



La Contribution à la Vie Etudiante et de Campus (C.V.E.C.)

La C.V.E.C. est une contribution financière obligatoire due par les étudiants et collectée par les CROUS. Cette contribution est à hauteur de 100 euros.

Elle permet de financer des projets variés liés à la vie de campus et à l'amélioration des conditions de vie et d'étude.

Pour vous acquitter de la C.V.E.C., vous devrez vous rendre sur le site cvec.etudiant.gouv.fr.

Vous aurez ainsi le choix entre deux moyens de paiement :

- Par carte bancaire
- En espèces

Afin de pouvoir continuer la procédure, vous devrez vous connecter sur votre espace MesServicesEtudiants.

La procédure complétée, vous recevrez ainsi une attestation par email (voir illustration 2). Le numéro de l'attestation CVEC vous sera ainsi utile pour la finalisation de votre inscription scolaire.

Document émis le 23 septembre 2023 pour servir et valoir ce que de droit.
Ce timbre et ce cryptogramme authentifient l'émetteur et le présent document.
Scanner ce cryptogramme Datamatrix 2D-Doc pour vérifier l'émetteur et les données de ce certificat.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

2D-Doc

Attestation de contribution de vie étudiante et de campus
Année universitaire 2023 - 2024

N° de l'attestation :	LY03 ZMJPTK 94
Date d'émission :	23 septembre 2023 à 22:25
Civilité :	Monsieur
Nom de naissance :	NDIAYE
Prénom(s) :	██████████
Date de naissance :	2 mai 2001
N° INE (provisoire) :	9922D06533T

██████████ NDIAYE est en règle au regard de la Contribution de vie étudiante et de campus.

Pour l'inscription dans mon établissement

- Si la procédure d'inscription en ligne vous demande de renseigner votre numéro d'attestation CVEC, vous saisissez les 12 caractères de cette attestation :
LY03 ZMJPTK 94
- Si vous vous inscrivez physiquement dans votre établissement :
Vous présentez votre attestation sur écran, ou sur papier si votre établissement l'exige. Celui-ci peut :
 - scanner ce QRcode :

- saisir votre numéro d'attestation enrichi des 5 premières lettres de votre nom :
LY03 ZMJPTK 94 / NDIAY

Illustration 2 : Exemple attestation de C.V.E.C.



Inscription scolaire

Dépendant de votre niveau d'étude et du type de formation, les frais d'inscription peuvent varier.



Frais d'inscription et paiement

Votre inscription scolaire doit être effectuée selon les règles administratives de votre établissement scolaire.

Dépendant de votre niveau d'étude et du type de formation, les frais d'inscription peuvent varier :

Formation	Taux normal	Taux réduit
Licence ou diplôme national délivré au cours d'études conduisant au grade de licence Licence professionnelle	170 €	113 €
Master ou diplôme national délivré au cours d'études conduisant au grade de master	243 €	159 €
Diplôme d'État de paysagiste	601 €	401 €
Diplôme d'ingénieur Cursus de formation d'ingénieur débuté avant le 1 ^{er} septembre 2018	601 €	401 €
Diplôme d'ingénieur Cursus de formation d'ingénieur débuté le 1 ^{er} septembre 2018, 2019, 2020 ou 2021	2 500 €	1 667 €
Diplôme d'ingénieur : Formation dans les autres écoles d'ingénieur rattachées au ministère de l'enseignement supérieur	601 €	401 €
Doctorat	380 €	253 €
Habilitation à diriger des recherches	380 €	253 €

Tableau 1 : Montant des frais d'inscription en fonction du niveau d'étude

Les frais d'inscription peuvent être acquittés avec quatre moyens de paiement :

- Par carte bancaire depuis un lien de paiement que l'établissement scolaire vous communique
- Par virement bancaire sur les coordonnées bancaires que l'établissement scolaire vous communique
- Par chèque
- En espèce, directement au service de scolarité lors du dépôt de votre dossier d'inscription.

Note : Privilégiez les trois premiers moyens de paiement car le paiement en espèce n'est accepté qu'en dernier recours.

Il faut cependant noter que depuis 2019, le Ministère de l'enseignement supérieur Français a mis en place des droits différenciés (frais d'inscription différenciés) pour les étudiants extracommunautaires (étudiants hors Union Européen).

Autrement dit, les étudiants extracommunautaires devront s'acquitter de droits d'inscription différents de ceux des étudiants européens.

Les étudiants extracommunautaires doivent ainsi s'acquitter de droits d'inscription de :

- Environ 2770 euros (année en licence)
- Environ 3770 euros (année en Master)

Néanmoins, les étudiants extracommunautaires ont la possibilité d'effectuer une demande d'exonération partielle sur les droits d'inscription. Ce qui leur permettra ainsi de payer le même montant de frais d'inscription que les européens.

Conseil si vous êtes assujettis aux droits différenciés :

Demander à votre établissement scolaire s'il propose une exonération partielle sur les frais d'inscription. Et si oui, comment vous pouvez effectuer la demande.

Communication téléphonique

Il est conseillé de vous fournir une puce téléphonique française dès l'instant où vous arrivez en France.

Il y a ainsi deux moyens d'accomplir cela :

1. Acheter une puce prépayée jetable

L'avantage de cette puce est que vous rechargez vous-même en crédit cette dernière selon vos besoins. Ce qui vous permet ainsi, accessoirement, de mieux gérer votre budget téléphonique.

En revanche, le désavantage est que vous ne pourrez pas renseigner le numéro de téléphone à certains services publics (tickets SMS transport, inscription, etc...).



Lyca Mobile



Lebara Mobile

Illustration 3 : Puce prépayée jetables -> Exemples d'opérateurs mobiles

2. Acheter un forfait téléphonique

L'avantage du forfait téléphonique est que vous aurez la possibilité d'avoir :

- Des appels et SMS illimités
- Une connexion internet fixe et selon vos besoin.

Vous aurez ainsi la possibilité d'enregistrer le numéro de téléphone pour des services tels que pour les tickets SMS transport.

Le désavantage est que vous aurez besoin de certains documents pour pouvoir souscrire à un forfait :

- Carte bancaire
- Relevé d'Identité Bancaire (R.I.B).

Vous pourrez souscrire à un forfait en ligne ou en agence.



Illustration 4 : Forfaits téléphoniques -> Exemples d'opérateurs mobiles

Demande AMELI

L'A.M.E.L.I. (Assurance Maladie en Ligne) vous permet de bénéficier de la protection sociale du point de vue Santé.

Elle vous garantit ainsi l'accessibilité territoriale et financière aux systèmes de soins.

La démarche A.M.E.L.I. vous permet ainsi de disposer d'un numéro de sécurité sociale.

Et ce numéro de sécurité sociale vous permet par la suite, entre autres :

- De disposer d'une carte vitale pour la prise en charge de 75% de vos frais médicaux
- De pouvoir commencer à travailler (car la sécurité sociale est obligatoire pour pouvoir travailler).



Démarches administratives à suivre

Le processus est différent pour les étudiants étrangers.
Pour ce faire :

1. Vous rendre sur le site etudiant-etranger.ameli.fr
2. Renseigner vos informations personnelles
3. Déposer les justificatifs nécessaires



Pour les documents justificatifs, vous aurez besoin :

- Attestation d'inscription de l'année en cours (certificat de scolarité, carte étudiante)
- Justificatif d'identité (Passeport)
- Visa étudiant
- Justificatif d'état civil (extrait de naissance en français)
- Titre de séjour (Attestation de validation du visa)
- RIB à votre nom (ou RIB d'un tiers + procuration RIB tiers complété et signé).

Par la suite, votre dossier sera étudié sur un délai de plus ou moins 3 semaines.

Si votre dossier est accepté, votre espace A.M.E.L.I sera créée, un numéro de sécurité social provisoire vous sera attribué et vous recevrez votre attestation provisoire.

Vous pourrez ainsi par la suite effectuer la demande pour la carte vitale.

CPAM de la Vienne
Service Etudiants Etrangers
41 rue du Touffenet
86043 Poitiers Cédex 9

M. [REDACTED]
3 Rue, de Lille
90000 Belfort

Numéro de l'assuré : 7 18 61 00 059 742 45
Nom de l'assuré : [REDACTED]
Pour tout contact : 3646
(service 0.06€/min + prix appel)

mon parcours d'assuré

MON ATTESTATION DE DROITS À L'ASSURANCE MALADIE

Cher monsieur [REDACTED]

Un numéro de sécurité sociale provisoire vous a été attribué.

Je vous confirme que **vos droits à la Sécurité Sociale sont valables pour la période du 30/01/2019 au 30/01/2020.**

Téléchargez cette attestation, vous pourrez la présenter aux professionnels de santé (médecins, pharmaciens, etc.) pour faire valoir vos droits.

Le numéro définitif certifié par le Service Administratif National d'Immatriculation des Assurés (S.A.N.D.I.A) vous sera attribué après l'obtention de documents d'identification conformes. Si vous avez reçu des mails vous informant que des documents nécessaires à l'attribution d'un numéro définitif sont manquants ou non conformes, dépêchez-vous de les déposer sur votre espace personnel.

Avec toute mon attention,

Votre correspondant de l'Assurance Maladie

Vous avez une question ?

Pensez simplement à contacter un conseiller au 3646*. Il est à votre écoute pour vous informer sur vos droits et sur les démarches à effectuer. Le site www.ameli.fr peut aussi vous renseigner.

*Service 0,06€ / min + prix appel

Illustration 5 : Exemple d'attestation provisoire A.M.E.L.I.



Compte bancaire

Avoir un compte bancaire est essentiel pour un adulte en France.

En effet, disposer d'un compte bancaire et d'une carte bancaire vous permet d'avoir accès à plus de possibilités et de moyens d'achat.

Grâce à votre compte bancaire, vous pourrez entre autres :

- Stocker vos avoirs financiers (et ainsi éviter d'avoir de l'espèce sur vous)
- Recevoir des virements nationaux ou internationaux
- Souscrire à des abonnements nécessitant des prélèvements réguliers
- etc...

Vous avez la possibilité d'ouvrir votre compte bancaire de deux manières :

- Ouverture en ligne (possible pour certaines banques : : voir leur site internet)
- Et ouverture en agence

Dans les deux cas, il vous sera demandé de fournir les documents suivants :

- Passeport + visa
- Certificat d'inscription ou carte étudiante
- Justificatif de domicile
 - Si vous avez votre appartement personnel :
 - Facture ou contrat d'électricité
 - Ou assurance habitation
 - Facture box internet
 - Si vous êtes hébergés :
 - Pièce d'identité de l'hébergeant
 - Justificatif de domicile de l'hébergeant
 - Attestation d'hébergement de l'hébergeant
- Relevé d'Identité Bancaire à votre nom (seulement si ouverture en ligne)

Le processus d'ouverture du compte bancaire prends, en général, en moyenne 3 semaines.



Illustration 6 : Exemple de banques françaises



Abonnement transports

L'abonnement aux transports est essentiel pour les déplacements long trajet ou même court si vous êtes contre le temps.

Grâce à votre compte bancaire, vous pouvez avoir accès aux offres de transport de votre ville assez rapidement.

Vous pouvez ainsi y souscrire directement en agence ou en ligne si vous en avez la possibilité.

L'avantage de l'abonnement au transport est que vous aurez accès à des avantages exclusifs tels que :

- Abonnement réduite étudiante
- Abonnement jeune actif
- etc..



Spécial Belfort :: Abonnement OPTYMO

Pour souscrire à l'abonnement OPTYMO, il vous faudra vous présenter à l'une de leurs agences :

- Agence 1 : Pôle Liberté, 13 rue de Madrid, 90000 BELFORT
- Agence 2 : 1 boulevard Carnot, 90000 BELFORT (en face du Monoprix) Arrêt Foch

Il vous sera par la suite demandé de remplir un formulaire et d'y associer des pièces justificatives.

Vous pouvez aussi télécharger le formulaire et le remplir en avance (Lien vers le formulaire : [Demande de pass Optymo](#)).

Les documents justificatifs demandés :

- Justificatif de domicile récent
 - Si vous avez votre appartement personnel :
 - Facture ou contrat d'électricité
 - Ou assurance habitation
 - Facture box internet
 - Si vous êtes hébergés :
 - Pièce d'identité de l'hébergeant
 - Justificatif de domicile de l'hébergeant
 - Attestation d'hébergement de l'hébergeant

- Relevé d'identité bancaire (R.I.B)
 - Si le RIB est celui d'un proche : Fournir une pièce d'identité de votre proche
- Pièce d'identité vous appartenant (Passeport + visa, ou carte de séjour)
- Si étudiant : Carte étudiante ou certificat de scolarité

Votre demande est étudiée instantanément.

Si tous les documents sont exactes, votre carte Optymo vous est remise tout de suite après.

Si vous êtes étudiant, votre facture sera plafonnée à 18€/mois.

Autrement dit, quel que soit le nombre de voyages réalisés, votre facture sera limitée à maximum 18€/mois.



Illustration 7 : Pass optymo



Demande complémentaire santé (CEMU)

Vous avez la possibilité d'effectuer la demande pour la CEMU de deux manières :

- En ligne, depuis votre espace AMELI
- Par courrier à votre caisse d'Assurance Maladie

1. Demande en ligne

La demande en ligne est uniquement possible pour les personnes détenant un/des relevé.s d'imposition.

La demande en ligne s'effectue depuis votre espace AMELI, dans la rubrique "Mes démarches" puis "Faire une demande de Complémentaire santé solidaire".
Vous suivez par la suite les différentes étapes de la demande.

2. Demande par courrier

Vous aurez à remplir un formulaire CERFA (lien de téléchargement : [Formulaire de demande CMU](#))

Il vous faudra ensuite joindre à ce courrier :

- Une photocopie lisible de votre visa
- Une photocopie lisible de votre passeport
- Un justificatif de scolarité (photocopie certificat de scolarité ou carte étudiante)
- L'attestation d'Assurance Maladie

Le courrier devra ainsi être envoyé à votre Caisse Primaire d'Assurance Maladie (C.P.A.M.) (adresses CPAM depuis le site [Adresse et contacts CPAM](#)).



Espace impot.gouv

La demande d'ouverture de votre compte particulier impôt ne peut se faire que par courrier.

Dans ce courrier, vous devrez inclure :

- Une photocopie lisible de votre visa
- L'attestation de validation du visa
- Une photocopie lisible de votre passeport
- Un justificatif de scolarité (photocopie certificat de scolarité ou carte étudiante)

Le courrier devra ainsi être envoyé au Centre des Finances Publiques de votre ville :

- 1 Pl. de la Révolution Française (Belfort)
- 1 Rue Pierre Brossolette (Montbéliard)

Votre identité vérifiée, un courriel vous sera adressé, vous indiquant que vous pouvez créer votre espace particulier en renseignant votre numéro fiscal et votre date de naissance, depuis la page d'authentification du site www.impots.gouv.fr.

Vous devrez alors saisir votre adresse mail et un mot de passe que vous aurez choisi. Vous recevrez un courriel contenant un lien sur lequel vous devrez cliquer, dans un délai de 8 heures, pour valider l'accès à votre espace particulier.



Choisir et déclarer son médecin traitant

Cette démarche est recommandée pour être mieux soigné, grâce à un suivi adapté à votre état de santé par un médecin qui vous connaît et vous oriente dans le système de santé.

Le médecin traitant peut être un médecin généraliste ou spécialiste. Il peut exercer seul, au sein d'un cabinet de groupe, dans un centre de santé ou encore à l'hôpital. Il peut être votre médecin de famille ou un autre médecin. **Il n'y a pas de contraintes géographiques.**

Si vous êtes étudiant, vous pouvez choisir votre médecin traitant dans la ville où vous faites vos études.

Vous pourrez trouver une large éventail de praticiens médicaux sur le site [Doctolib.fr](https://www.doctolib.fr).

Toutefois, le médecin que vous avez choisi doit vous donner son accord pour remplir ce rôle.

1. Déclaration en ligne du médecin traitant

Lorsque vous aurez trouvé votre médecin traitant et que ce dernier vous accepte comme patient, votre médecin vous déclarera lui même en ligne (si vous disposez de la carte vitale).

2. Déclaration par courrier du médecin traitant

Si vous ne disposez pas d'une carte vitale, vous pourrez déclarer votre médecin traitant par courrier à travers le formulaire suivant : [Déclaration médecin traitant](#).

Il vous faudra bien évidemment la signature de votre médecin sur le formulaire.

Vous êtes maintenant tout prêt pour envoyer votre courrier à votre C.P.A.M.

**Pour tous renseignements supplémentaires,
n'hésitez pas à nous contacter.**

Prochainement...

**TOME 2 : Logements, emplois étudiants et
bons plans**



Le pôle communication

Association des Etudiants Sénégalais de Belfort (A.E.S.B.)

Contacts : 06.33.48.55.41 | 07.58.63.56.84

06.17.71.17.80 | 07.81.94.65.89

